



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Communes de SAINTE-ANASTASIE et NEUSSARGUES-MOISSAC Route Départementale n°523 et 679 (hors agglomération) Travaux d'enfouissement d'un réseau électrique

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015,

Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1^{er} juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu la demande de l'entreprise ROUX,

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation

A compter du lundi 13 octobre 2025 jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 sur les sections des routes suivantes :

-RD 679 du PR 57+730 au PR 62+000 de Sainte-Anastasie au carrefour avec la RD 26 Carrière de Laval sur les communes de Sainte-Anastasie et Neussargues-Moissac.

-RD 523 du PR 4+460 au PR 6+000 entre Sainte-Anastasie et Le Baladour sur la commune de Sainte-Anastasie.

la circulation est réglementée comme suit :

- interdiction de doubler
- limitation de vitesse à 50km/h
- exploitation par demi chaussée avec alternat de circulation géré soit par feux tricolores, soit manuellement par piquet K10 (se reporter à l'abaque jointe) avec possibilité d'attente d'une durée n'excédant pas deux minutes.

ARTICLE 2 : Signalisation de chantier

Date de publication : 06/10/2023
La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) et joints au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Ampliation

L'exécution du présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des mobilités du Conseil départemental du Cantal
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
- Mairies de Sainte-Anastasie et Neussargues-Moissac
- M. le Directeur de l'entreprise ROUX

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Saint-Flour le 6 Octobre 2023

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Coordonnateur Territorial de Saint-Flour



Jean-Claude TOURNIER



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Gestion du Territoire de Saint-Flour
tél: 04-71-60-69-90

DAC2022ev4-0822

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

Code de la route L411-1 à L411-7

Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
autorisant l'ouverture d'un chantier sur le domaine public départemental**Le Demandeur:**

Nom et prénom (ou entreprise):

ENTREPRISE ROUX SAS

Adresse: Rue/ Code postal/ Ville:

Chemin de Lavaur 63500 ISSOIRE

N° de téléphone:

04 73 89 03 94

email:

sandrine@roux-btp.com**Lieu des travaux: (joindre un plan de situation)**

Désignation des travaux:

Remise en état de la chaussée

Situé sur la commune de:

STE-ANASTASIE / NEUSSARGUES MOISSAC

au lieu-dit:

Sur la Route Départementale N°:

679

N° de permission de voirie correspondante:

DD28/041141

Date de début des travaux:

13/10/2025

Date de fin des travaux:

17/10/2025**Type d'arrêté de circulation:****ALTERNAT DE CIRCULATION** (par feux tricolores,piquets K10 ou B15/C18)(demande à effectuer **obligatoirement 6 jours ouvrés minimum** avant le début des travaux)**DEVIAISON DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE**(demande à justifier et à effectuer **obligatoirement 10 jours ouvrés minimum** avant le début des travaux)**AUTRE, précisez:****Adresse de destination pour ce document:**

Ce chantier se situe:

**EN AGGLOMERATION** (transmettre ce document à la Mairie)

(en agglomération,l'arrêté est de la compétence du Maire)

**HORS AGGLOMERATION** (transmettre ce document au Conseil départemental)

(hors agglomération,l'arrêté est de la compétence du Conseil départemental)

A: **Issoire**Le : **03/10/2025**

reçu à la Gestion Territoriale le:

Le Demandeur

ENTREPRISE ROUX SAS

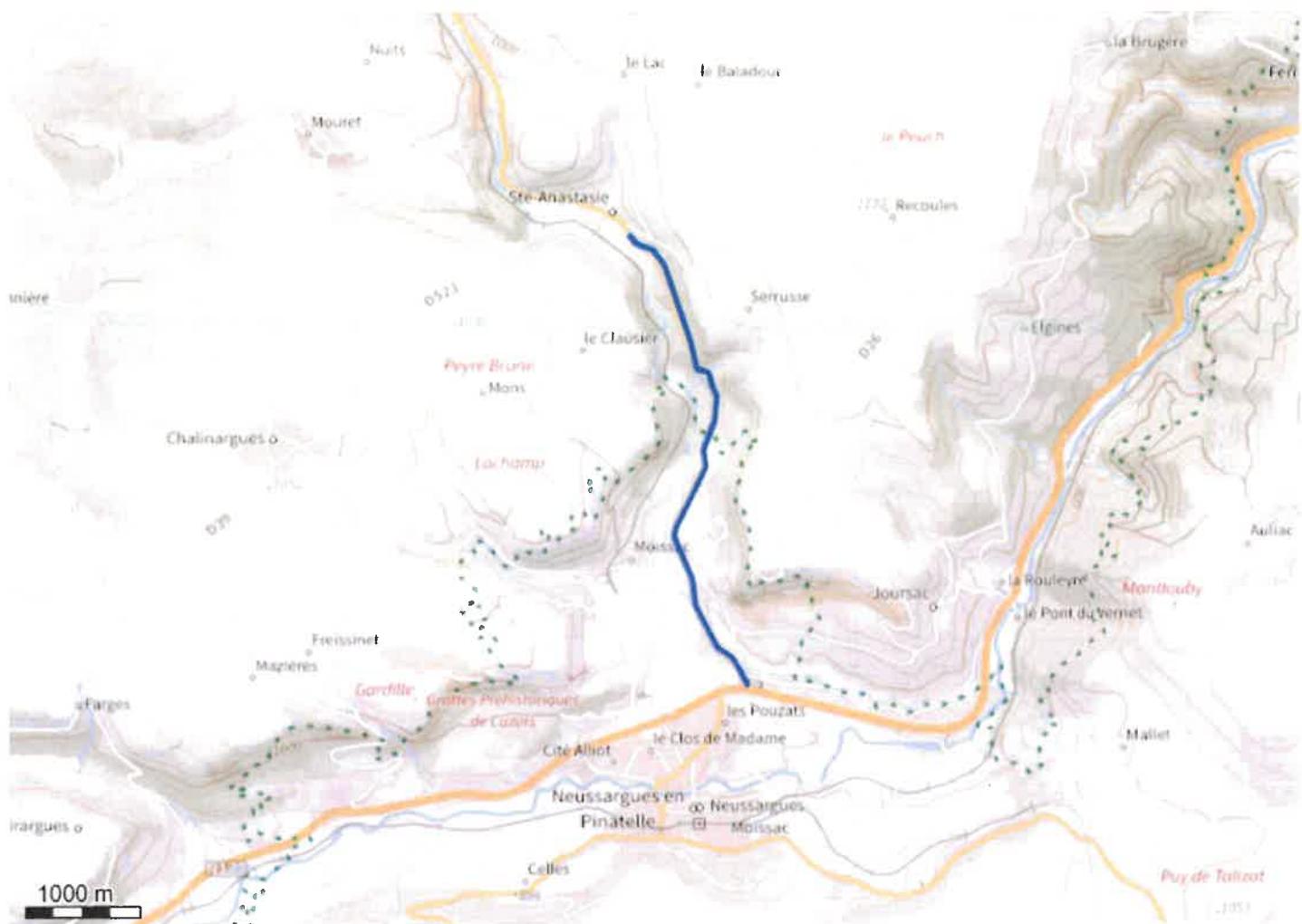
au capital de 150 000 €

Chemin de Lavaur - 63500 ISSOIRE

Tél. 04 73 89 03 94

Siret : 441 572 507 00026 - APE : 4221Z

A réception de ce document en agence, toute demande hors délai ne sera pas prise en compte





Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Gestion du Territoire de Saint-Flour
tél: 04-71-60-69-90

DAC2022ev4-0822

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
autorisant l'ouverture d'un chantier sur le domaine public départemental

Le Demandeur:

Nom et prénom (ou entreprise):	ENTREPRISE ROUX SAS	
Adresse: Rue/ Code postal/ Ville:	Chemin de Lavaur 63500 ISSOIRE	
N° de téléphone:	04 73 89 03 94	email: sandrine@roux-btp.com

Lieu des travaux: (joindre un plan de situation)

Désignation des travaux:	Remise en état de la chaussée	
Situé sur la commune de:	SAINTE-ANASTASIE	au lieu-dit:
Sur la Route Départementale N°:	523	N° de permission de voirie correspondante: DD28/041141
Date de début des travaux:	13/10/2025	Date de fin des travaux: 17/10/2025

Type d'arrêté de circulation:

- ALTERNAT DE CIRCULATION (par feux tricolores,piquets K10 ou B15/C18)
(demande à effectuer **obligatoirement 6 jours ouvrés minimum** avant le début des travaux)
- DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
(demande à justifier et à effectuer **obligatoirement 10 jours ouvrés minimum** avant le début des travaux)
- AUTRE, précisez: _____

Adresse de destination pour ce document:

Ce chantier se situe:

- EN AGGLOMERATION (transmettre ce document à la Mairie)
(en agglomération,l'arrêté est de la compétence du Maire)
- HORS AGGLOMERATION (transmettre ce document au Conseil départemental)
(hors agglomération,l'arrêté est de la compétence du Conseil départemental)

<p>A: Issoire</p> <p>Le Demandeur</p>	<p>Le : 03/10/2025</p> <p>reçu à la Gestion Territoriale le:</p>
ENTREPRISE ROUX SAS au capital de 750 000 € Chemin de Lavaur 63500 ISSOIRE Tel: 04 73 89 03 94 Siret: 44 573 507 00028 - APE: 4221Z	
A réception de ce document en agence, toute demande hors délai ne sera pas prise en compte	

